

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail Justice Solidarité

MINISTERE DES MINES
ET DE LA GEOLOGIE



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, MINIERES ET DE L'ENVIRONNEMENT (PGRNME)

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Pays	République de Guinée
Nom du Projet	<i>Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME)</i>
Numéro de Crédit et du Don	<i>Crédit IDA N° 6885 – GN et Don IDA N° 8190 - GN/Banque Mondiale</i>
Intitulé de la Mission	<i>Recrutement d'un Cabinet d'Appui-Conseil Technique en Développement Minier auprès du Ministère des Mines et de la Géologie</i>
N° de référence	GN-PGRNME - MINES-463578-CS-QCBS
AMI	N°003/PGRNME/MMG/C/2025

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement (Crédit et Don) de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour couvrir les coûts du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant, notamment la mission relative à **l'appui-Conseil Technique en Développement Minier auprès du Ministère des Mines et de la Géologie de la République de Guinée.**
2. Les services de consultant (« les Services ») comprennent un appui et des conseils stratégiques sur le plan technique auprès du Gouvernement Guinéen. La durée du contrat du Cabinet Conseil sera de douze mois (12) mois avec un temps d'intervention maximum pour l'ensemble des experts clés à mobiliser fixé à 180 jours.
3. Les Termes de Référence (TDR) détaillés pour l'étape de la procédure primaire d'acquisition pour la mission sont disponibles à l'adresse indiquée ci-dessous et peuvent être transmis à la demande des consultants.
4. Le Coordonnateur de l'Unité de Gestion du PGRNME invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :

- Avoir une expérience générale de dix ans (10) ans au moins dans les domaines suivants : géologie, économie minière, transition énergétique ou gouvernance des ressources ;
- Avoir une expérience confirmée dans la conduite de missions similaires (réalisation avec succès de trois (3) missions similaires, au moins, dans le secteur extractif, les assistances techniques en politiques minières ou la planification sectorielle) ;
- Avoir des aptitudes démontrées/confirmées dans l'appui/assistance aux négociations de projets minier de grandes envergures ;
- Avoir une aptitude démontrée en suivi et en contrôle technique de larges projets miniers opérant des ports et des chemins de fer ;
- Avoir des capacités managériales avérées de projets et programmes complexes ;
- Avoir des connaissances des marchés et de la structuration de PPP dans le secteur minier ;
- Avoir une expérience avérée dans la conduite des projets similaires dans les pays en voie de développement en général, en Afrique sub-saharienne et en Guinée en particulier ;
- Disposer d'une capacité technique et administrative en présentant les pièces requises (Agrément/RCCM, Organisation/organigramme, etc.).

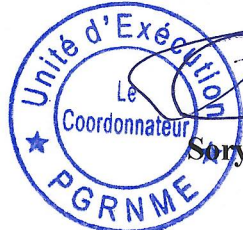
Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte.

5. La liste restreinte comprendra cinq (5) à huit (8) cabinets/firmes/sociétés ou groupements répondant au mieux aux critères d'éligibilité et qualifiés.
6. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI* » de la Banque mondiale, Septembre 2025 qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
7. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.
8. Un Consultant sera sélectionné conformément aux dispositions décrites dans le Règlement de Passation des Marchés, Edition Septembre 2025, notamment la méthode Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC).
9. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous **pendant les heures de bureau (tous les jours ouvrables) de 9 heures à 16 heures précises (heure de Conakry/Guinée).**
10. **Les manifestations d'intérêt doivent être fournies en langue française et par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne ou par courriel/e-mail) au plus tard le 17 Novembre 2025 à 12 précises (heure de Conakry/Guinée).**

À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du PGRNME- Résidence ALIMOU, Quartier Taouyah, Commune de Ratoma Tél: +224 626 63 63 62 /622 20 02 24/626 95 09 68
Courriels : oussoubasory@gmail.com copie obligatoire à kouroumasmp90@gmail.com et à lkaba1345@gmail.com

Fait à Conakry, le 29 Octobre 2025

Le Coordonnateur du Projet,


Sory KOUYATE